

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Référentiel Saison 2020-2021 (août 2020)

SA COMPOSITION

Le Président (la Présidente) :

Élu(e) par le Comité directeur sur proposition du président, le (la) Président(e) de la commission départementale d'arbitrage est chargé(e) de coordonner et d'animer la commission qui contribue à la valorisation du tennis de table au travers du bon déroulement des épreuves.

Il (elle) est responsable de la gestion de l'arbitrage et du juge-arbitrage de la structure sous couvert du Président, en liaison avec les Commissions d'Arbitrage des autres niveaux, et les Commissions Sportive et des Organisations de son niveau.

Il (elle) établit de façon régulière le bilan de l'action de la commission pour une présentation au Comité Directeur du Comité.

Il (elle) participe aux réunions du Comité Directeur du Comité, apporte son expertise à la mise en place d'épreuves.

Les membres :

Les juges arbitres des compétitions individuelles (JA2) de l'Aube actifs (Franck BRUN, Claudie LARCHER, Jean Claude LIEBON et Thierry SOUVERAIN), et inactifs 3ème année (Christian BARTHELEMY et André PAUTRAS) et les personnes qui souhaitent entrer dans la commission.

SES MISSIONS

- Promouvoir la pratique de l'arbitrage (au sens large) du tennis de table auprès des licenciés, joueurs et dirigeants.

- S'assurer du respect des Règles du jeu et Règlements sportifs par les cadres de l'arbitrage et les participants des compétitions que le Comité ou l'une de ses associations organise.

- Veiller à l'amélioration de la qualité de l'Arbitrage.

- Etablir une liste des arbitres et des JA en activité avec leur adresse mail, et la communiquer aux membres du Comité et aux clubs aubois, et l'insérer dans le site du Comité.

- Diffuser aux cadres de l'arbitrage et aux clubs du département les informations utiles relatives aux évolutions des règlements sportifs.

- Désigner les juges arbitres et adjoints nécessaires au bon déroulement des épreuves départementales.

- Analyser les besoins sur le département et par club.

- Communiquer régulièrement avec les instances supérieures, et être le relais de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) pour certaines actions liées à l'arbitrage (points de règlement..., formation des nouveaux JA, des arbitres de clubs, etc...).

La formation d'arbitres et de juges-arbitres.

- Communiquer aux clubs les dates des formations d'arbitre régional (AR) et JA proposées, surtout dans notre région, et inciter des personnes à y participer.

- Etablir un tableau des formations et le communiquer aux clubs en début et en cours de saison, avec les rajouts ou modifications, et le diffuser sur le site du Comité.

- Jean Claude et Claudie sont les intervenants pendant toutes les formations auboises.

En cours de saison, ils essaient de motiver les personnes à venir se former.

- Etablir une liste des juges arbitres des compétitions par équipes (JA1) à recycler, et prévenir leur club et les intéressés.

- Analyser les besoins sur le département et par club.

SA PERIODICITE DES REUNIONS

Elle se réunira au minimum deux fois pendant la saison, si possible en début de chaque phase.

SON FONCTIONNEMENT

Nomination des officiels

Dès la nomination des clubs organisateurs, en début de saison,

- un tableau est établi comprenant les dates, la nomination des compétitions et les lieux.
- Ce tableau est envoyé à chaque JA2 aubois actif.
- Ces derniers renvoient leurs disponibilités.
- Le juge arbitre et son ou ses adjoints sont désignés par compétition et les choix sont proposés aux intéressés qui valident.
- Ce tableau est ensuite envoyé aux juges arbitres et adjoints nommés, aux membres du Comité et aux clubs.
- Quelques semaines avant chaque compétition, le JA désigné + l'adjoint est recontacté pour confirmation de sa disponibilité. Et si ce n'est plus possible, un remplaçant est recherché.

Avant la compétition, une convocation est envoyée par mail aux JA et adjoint(s) désignés pour être indemnisés par le trésorier du Comité.

- Un contact est pris avec le responsable de la compétition ainsi que le Président et le trésorier du Comité pour les avertir des JA et adjoint(s) désignés.

- En cours de saison, des solutions doivent être trouvées aux situations exceptionnelles, et si besoin faire appel à la commission régionale d'arbitrage.

(Dans les compétitions importantes départementales – critérium fédéral, finales par catégories, finales par classement, finales jeunes... - **il est souhaité de nommer un JA2 + un adjoint JA2 ou à défaut un JA1 en plus du bénévole désigné à la table d'arbitrage par le club recevant).**